



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 3 juillet 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **RN176.- Aménagement à 2x2 voies entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie Réunion du comité de suivi des études**

La RN176 est aujourd'hui entièrement à 2x2 voies sur le territoire breton, à l'exception de la section située entre la rive ouest de l'estuaire de la Rance, sur la commune de Plouër-sur-Rance et l'échangeur de la Chênaie avec la RD137 (Route de Saint-Malo), sur la commune de Miniac-Morvan.

L'aménagement de cette section reste un enjeu important pour la sécurité des usagers, la fluidité du trafic, et plus généralement l'accessibilité et l'attractivité de la Bretagne nord. L'État a ainsi engagé fin 2012 un programme d'études visant à définir le projet d'aménagement à réaliser.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne a fait le point de l'avancement de ce projet lors d'une nouvelle réunion du comité de suivi des études, jeudi 2 juillet 2015, à Pleudihen-sur-Rance. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

#### **Un projet inscrit en études au Contrat de Plan État Région 2015-2020**

Le projet d'aménagement, qui concerne la mise à 2x2 voies d'une section d'environ 3,5km, a bénéficié de l'inscription d'une enveloppe de 1,25 M€ de crédits (pris en charge à 80 % par l'Etat) au nouveau CPER 2015-2020, signé le 11 mai 2015. Ce montant permettra de réaliser d'ici 2020 l'ensemble des études, procédures et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation ultérieure du projet. La complexité des enjeux techniques et environnementaux ne permet pas en effet d'être en mesure de démarrer les travaux avant cet horizon.

La DREAL Bretagne, maître d'ouvrage du projet, a étudié différentes variantes d'aménagement. après un diagnostic technique et environnemental complet.

#### **Choix d'une variante après concertation publique**

L'État a présenté aux membres du comité de suivi le bilan qu'il tire de la concertation publique menée entre le **22 septembre et le 17 octobre 2014**, et qui a porté sur le choix de variante d'aménagement à retenir et approfondir.

#### **Contact presse :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne  
Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11

Au vu des nombreux avis recueillis et des éléments du dossier, il est décidé de poursuivre le projet :

- sur la base de la variante 2, prévoyant la mise à 2x2 voies de l'ensemble de la section via notamment un élargissement du pont sur la Rance existant ;
- en apportant la plus grande transparence aux études acoustiques (méthodologie, résultats), qui seront affinées ;
- en poursuivant la prise en compte des impacts environnementaux à leur juste mesure en les limitant et en recherchant les mesures compensatoires adéquates ;
- en approfondissant les solutions de déviation en phase travaux afin de limiter les nuisances pour les riverains et d'assurer la sécurité des usagers ;
- en cherchant à donner de la lisibilité sur les conditions de financement d'un tel projet et en définissant avec les acteurs locaux les priorités d'aménagement et le phasage éventuel du projet.

D'ores et déjà, au regard des diverses propositions constructives émises pendant la concertation, la DREAL a présenté aux membres du comité de suivi les approfondissements d'études concernant les solutions de déviation en phase chantier, permettant d'apporter des réponses positives aux enjeux de nuisances pour les riverains lors des périodes de coupure du pont sur la Rance.

### **La poursuite du projet**

Les phases d'études à venir visent à affiner la conception technique du projet, et en particulier le viaduc de franchissement de la Rance, et à définir les diverses mesures d'accompagnement, en particulier en termes de milieux naturels et de paysage, dans un site très sensible.

Le comité de suivi a pris note du calendrier prévisionnel, dans l'objectif de parvenir à une mise à l'enquête publique en 2017. Les membres du comité de suivi ont enfin partagé l'importance d'entamer dès la fin de l'année 2015 les discussions sur le financement futur de cet aménagement

#### **Contact presse :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne  
Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11